

Frais et conditions de paiement 2022-2023

	Mensuel 10 mensualités d'août à mai	Trimestriel Août, nov., février et mai	Annuel Août
Frais scolarité	662€	1643€	6470 €
ESL/FLE 1 ^{ère} année *	145 €	360 €	1400 €
ESL/FLE 2 ^{ème} année*	72,50 €	180 €	700 €

*ESL - English as a Second Language/FLE – Français Langue Etrangère : Placement dans ces cours après l'évaluation.

Note : au collège, pas de réduction pour le deuxième enfant. Cependant, l'inscription d'un enfant au collège donne droit à la réduction 2e et 3e enfant au primaire.

Frais d'inscription : 600 €, uniquement pour les nouveaux élèves 2022-2023. Ces frais sont dus une seule fois lors de la première inscription à l'EBiHS. Les années suivantes, il n'y a pas de frais de réinscription (seulement les frais annuels et les frais de scolarité).

Les frais d'inscription sont une participation financière pour le développement et les investissements à long terme de l'EBiHS.

Frais annuels 2022-2023 : 300 €.

Évaluation du niveau de l'élève (si nécessaire): 50 €

Modalités de paiement

- **Paiement par prélèvement automatique**
 - Règlement annuel au 1^{er} août.
 - Règlements mensuels : le 1^{er} de chaque mois à compter du mois d'août.
 - Règlements trimestriels : les 1^{er} août, novembre, février, mai.
- **Paiement par chèque**
 - Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un chèque (sans frais de gestion) qui devra être remis au plus tard le 1^{er} août.
 - En cas de règlements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires seront facturés.
- **Paiement par virement :**
 - Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un virement (sans frais de gestion) qui devra être effectué au plus tard le 1^{er} août.
 - En cas de virements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires seront facturés.

Pour toute facture non réglée à échéance, une pénalité de 100 € sera appliquée.

En cas de départ anticipé au cours de l'année, trois mois de scolarité seront dûs à partir du jour du départ de l'enfant.

Les frais périscolaires (restaurant scolaire et garderie) sont en sus et les tarifs vous seront communiqués en juin.